



FORMATION & TEST CACES® R.482 - CATEGORIES A / B1 / C1 / D / F / G ENGINS DE CHANTIER

PUBLIC CONCERNE

Futurs conducteurs devant apprendre la conduite des engins de chantier, ou conducteurs expérimentés devant renouveler leur CACES®.

L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

PREREQUIS

- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins sous conditions).
- Comprendre et parler la langue française.

SANCTION VISÉE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®), ou recommandation de formation complémentaire en cas d'échec à l'examen final.
- Certificat de réalisation précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIFS

Conduire et utiliser un engin de chantier en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 7) que pratiques (de 8 à 10). S'y ajoutent des compétences spécifiques pour l'utilisation d'une télécommande (11) ou le chargement / déchargement sur porte-engins (12), selon les catégories et options retenues par le candidat :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ..).
2. Connaître la technologie des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
4. Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique.
5. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à la conduite de ceux-ci, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement qu'ils effectuent.
6. Savoir exploiter les engins et maîtriser les principaux risques (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite).

7. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
8. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ..).
9. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité; réaliser la montrée/descente de l'engin en sécurité.
10. Connaître et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
11. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.
12. Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin.

DUREE

- Durée variable d'apprentissage de la conduite des engins : de 0 à plusieurs jours.
- ½ journée de formation théorique selon le programme défini par la CNAM.
- ½ de préparation à l'épreuve pratique CACES® des catégories choisies.
- 1 jour de Test CACES® théorique et pratique.

Si le bénéficiaire a été formé par son employeur, un justificatif de formation selon la R.482 sera demandé, pour le dispenser de la journée de formation théorique et pratique.

CONTACTS, MODALITES ET DELAI D'ACCES

Modalités de réservation :

- Formulaire de contact sur notre site www.controleservices.fr,
- Par email à l'adresse contact@controleservices.fr,
- Par téléphone au 01.84.19.00.07.
- Sur le site www.moncompteformation.gouv.fr - Retrouvez nos offres [ICI](#)

Délai d'accès à la formation :

- Selon places disponibles dans les sessions de formation et de tests CACES® (pouvant aller d'une disponibilité immédiate à plusieurs semaines selon la nature de la demande et la période).
- Pour les formations financées grâce au CPF du bénéficiaire, un délai de rétractation de 15 jours est à considérer.

Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) :

- Nos installations sont accessibles aux PSH. En cas de besoin d'adaptation, nous consulter.
- Pour les PSH dépendant d'un employeur (hors financement CPF), celui-ci doit s'assurer de l'aptitude médicale du salarié, avant de l'envoyer en formation.

TARIFS

Consultez nos différentes formules et nos tarifs sur notre site www.controleservices.fr.

Nous pouvons vous proposer les options « porte-engins » et « télécommande » en complément des catégories de CACES® R.482.

Nous sommes agréés par le MTES pour organiser les examens AIPR (nous consulter en cas de besoin).

MOYENS & METHODES MOBILISEES

- Formateur d'adultes, disposant des qualifications requises en formation professionnelle pour enseigner le thème de cette formation.
- Testeur CACES® habilité, audité par notre organisme certificateur.
- Exposés théoriques et mises en situations pratiques, évaluations formatives par questionnement oral.
- Utilisation d'un ou de plusieurs engins de chantier, sur un terrain dédié disposant de tous les ateliers d'exercices prévus par la R.482.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Examen CACES® composé d'une épreuve théorique de 100 questions et d'une ou plusieurs épreuves pratiques dont la durée est limitée, et comprenant des indicateurs de réussite standardisés (erreurs prévisibles, fautes éliminatoires).

PROGRAMME DE FORMATION**MODULE THÉORIQUE****Connaissances générales :**

- Rôles et responsabilités du conducteur et de l'employeur
- Présentation du dispositif CACES® et des recommandations
- Les différents acteurs externes et internes de la prévention des risques
- Présentation des rôles et des responsabilités des acteurs opérationnels de la sécurité : chef de manœuvre, signaleur, et homme-traffic.

Les technologies des engins de chantier :

- Vocabulaire mécanique
- Caractéristiques générales des engins
- Présentation des différents composants, mécanismes et dispositifs de sécurité des engins de chantier
- Les différents équipements et options propres à chaque engin de chantier

Les différentes catégories de CACES® R482 associées aux différents engins de chantier :

- Les différents types d'engins de chantier (caractéristiques et particularités)
- Les différentes catégories au sein des CACES® R482

Les règles de circulation des engins de chantier :

- Les différents panneaux et marquages au sol
- Les règles de circulation sur chantier
- Les règles de circulation sur la voie publique

Les risques liés aux engins de chantier :

- Présentation et analyse des risques liés au fonctionnement de l'engin : risques mécaniques, électriques, physiques, liés à l'énergie, aux pneumatiques, d'incendie, liés au bruit, aux vibrations, aux gaz d'échappement, etc.
- Présentation et analyse des risques liés au déplacement et à la conduite de l'engin de chantier : renversement, retournement, mouvement accidentel, heurts de personnes, heurts d'engins, manque de visibilité, perte de contrôle, écrasement, chute de l'engin, effondrement de terrain, projection de matériaux, risques liés à l'environnement, risques liés aux différentes opérations et manœuvres, etc.

L'exploitation au quotidien des engins de chantier :

- Les dispositifs de sécurité (ceinture, autre dispositif de retenue)
- Les réglages du siège
- Les règles liées au transport et à l'élévation des personnes
- Les réflexes en cas de panne ou incident
- Le port des EPI adapté aux risques
- Présentation de la notice du constructeur
- Les consignes normalisées et les pictogrammes
- Les gestes et signaux de commandement
- Rappel des règles élémentaires de conduite (usage de stupéfiants, d'alcool, de téléphone portable, etc.)

MODULE PRATIQUE

Prise de poste et vérification

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
- Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement afin de détecter les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Contrôle de la propreté de l'espace cabine,
- Vérification du fonctionnement du siège, réglage approprié,
- Contrôle de la visibilité depuis le poste de conduite,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (freinage, éclairage, maintien au poste de conduite, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),
- Mise en route du moteur, interprétation des indications du tableau de bord dont la fonction « test » à la mise sous tension, respect du temps de chauffe (moteur, transmission et équipements),
- Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers,
- Localisation de l'issue de secours et conditions de sa mise en œuvre,
- Présence d'un extincteur en cabine.

Conduite et manœuvres

- Monter et descendre en sécurité de l'engin et connaître la règle des 3 appuis,
- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide ou en charge
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,

- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin, et choisir un parcours adapté,
- Stationner et arrêter l'engin en sécurité,
- Suivant la catégorie d'engins concernée, réaliser les opérations de base

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- Stationner l'engin hors d'une zone à risques, sur terrain plat,
- Positionner les équipements (lame, godet...) en sécurité,
- Mettre en œuvre le frein de parking et les sécurités adaptées (leviers au point mort...), arrêter le moteur, consigner,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite...),
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements,
- Savoir effectuer un calage approprié aux opérations d'entretien courantes.

Conduite au moyen d'une télécommande (en option)

- Énumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande (déplacement, manipulation...),
- Vérifier les équipements de transmission
- Savoir utiliser les commandes appropriées quelle que soit la position de l'engin (repérage dans l'espace, inversion du sens de manœuvre...),
- Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque,
- Savoir exécuter en sécurité et avec souplesse tous les mouvements que peut effectuer l'engin de chantier : déplacements, mise en œuvre des équipements...

Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

- Vérifier l'adéquation du porte-engins au matériel à charger,
- S'assurer que le porte-engins est sur une surface plane et stabilisée, et procéder aux vérifications nécessaires relatives au porte-engins et à son environnement,
- Effectuer le chargement de l'engin en sécurité,
- Vérifier la hauteur de l'engin et de l'attelage,
- Identifier les points d'arrimage sur l'engin, indiquer dans quel document se trouvent les indications relatives à la méthode d'arrimage de l'engin et les consulter,
- Effectuer le déchargement de l'engin.

VALIDATION DU TEST CACES®

Pour que le CACES® soit délivré au candidat, celui-ci doit réussir les épreuves théoriques et pratiques. Le bénéficiaire conserve pendant un an le bénéfice d'une partie de l'examen acquise (théorie ou pratique). En cas d'obtention du CACES®, une extension à d'autres catégories est possible, dans un délai d'un an suivant la date d'obtention de l'épreuve théorique.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.
- Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.
- D'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
- Et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

- 5 critères éliminatoires : • sauter de l'engin, • ne pas garantir la sécurité des piétons, • circuler avec une charge en hauteur, • réaliser une opération de levage avec un engin non équipé des dispositifs de sécurité appropriés, • quitter l'engin sans arrêter le moteur.

FORMATION ENREGISTREE AU REPERTOIRE SPECIFIQUE (RS)

Catégorie	Libellé	Code RS	Code(s) NSF	Formacode(s)	Nom du certificateur	Date de décision	Date d'échéance de l'enregistrement
A	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégories A : Engins compacts	RS5081	230u : Conduite d engins de chantier	31795 : Sécurité manutention 31717 : Engin chantier	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (18003502402369)	02-03-2020	02-03-2025
B1	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel	RS5087	230u : Conduite d engins de chantier	31795 : Sécurité manutention 31717 : Engin chantier	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (18003502402369)	02-03-2020	02-03-2025
C1	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif	RS5123	230u : Conduite d engins de chantier	31795 : Sécurité manutention 31717 : Engin chantier	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (18003502402369)	02-03-2020	02-03-2025
D	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage	RS5097	230u : Conduite d engins de chantier	31795 : Sécurité manutention 31717 : Engin chantier	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (18003502402369)	02-03-2020	02-03-2025
F	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain	RS5101	230u : Conduite d engins de chantier	31795 : Sécurité manutention 31717 : Engin chantier	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (18003502402369)	02-03-2020	02-03-2025
G	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins	RS5103	230u : Conduite d engins de chantier	31795 : Sécurité manutention 31717 : Engin chantier	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (18003502402369)	02-03-2020	02-03-2025